



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°19/087
Grand Port Maritime du Havre

Le Grand Port Maritime du Havre (GPMH) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située dans le hangar au sud de la forme de Radoub n° 7 – sur la commune du Havre, dont la référence Haropa Solutions est le n° 5149 et en vue d'y stocker du matériel et des équipements liés au remorquage de navires.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société BOLUDA LE HAVRE, route du Môle Central – 76600 LE HAVRE, SIREN n° 368 500 708 est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre et la Société BOLUDA LE HAVRE ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 19-113 portant sur la dépendance susvisée le 17/12/2019.

Description de la dépendance : Une surface de hangar d'une superficie de 295,22 m².
Durée de la convention : 2,5 ans à compter du 01/07/2019.

Toute demande de renseignement complémentaire peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@havre-port.fr

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.

Date de mise en ligne du présent avis : **14/02/2020**